

40 - Eclairage Public - Programme de travaux 2016 - Demandes de subventions au SYDED

Mme ROCHDI, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : Le programme de travaux Eclairage Public 2016 susceptible de faire l'objet de demandes de subventions auprès du SYDED est constitué des opérations suivantes :

1. Travaux en accompagnement de travaux neufs

- Route de Franois
- Chemin de l'Escale
- Rue Thomas Edison
- Rue Louis Bachelier

2. Travaux de rénovation et/ou extension

- Allée du Casino
- Parking Cité des Arts
- Rue Charles Nodier
- Rue du Palais de Justice
- Rue Hugues Sambin
- Rue JJ Rousseau
- Rue Beauregard
- Rue du Repos
- Rue du Balcon
- Rue André Chénier
- Avenue de l'Île de France
- Rue du Vivarais
- Rue du Périgord
- Rue du Béarn
- Rue de Provence
- Chemin des Prés de Vaux
- Avenue Edouard Droz
- Pont Robert Schwint
- Rue Charles Baudelaire
- Rue Paul Verlaine
- Quai Vauban
- Passerelle Edgar Faure
- Rue Francis Wey (bretelle accès parc urbain de Planoise)
- Place du Huit Septembre
- Rue de Vesoul.

Les dépenses correspondantes à ces travaux sont estimées à 648 000 € et seront prélevées sur la ligne de crédit 21.814.2152.0089040.35000.

Le SYDED serait susceptible d'apporter une aide financière à hauteur de 48,9 % du coût HT des travaux sur chacune des opérations décrites ci-avant.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce programme de travaux 2016,

- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès du SYDED et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme VIGNOT, Mme ZEHAF, M. BIZE, M. POUJET, M. GROSPERRIN, Mme PRESSE, Mme FALCINELLA, Mme WANLIN, Mme LEMERCIER et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.